

# Appel d'offres du Pôle Fibres-Energivie sur la mise en service d'une salle immersive BIM (espace de construction virtuelle)

Cette consultation se fait dans le cadre des actions que le pôle envisage pour le projet de la plateforme BIM Energie.

# 1 Présentation du Pôle Fibres-Energivie.

Le Pôle de compétitivité Fibres-Energivie est le seul pôle de compétitivité dédié aux matériaux et aux bâtiments durables.

Son objectif est d'accélérer la mise au point et la commercialisation de produits et services innovants en facilitant et en accompagnant des projets collaboratifs de recherche et développement mais aussi en appuyant les entreprises à tous les stades de l'innovation depuis l'idée jusqu'à la mise en marché des nouveaux produits.

Réseau BtoB, il regroupe près de 200 organismes adhérents, issus des mondes de l'industrie, de la recherche et de la formation. Il rassemble les acteurs de l'ensemble de la chaîne de valeur du bâtiment : industrie des matériaux, de la chimie, conception des bâtiments, industrie des systèmes constructifs, industrie des équipements énergétiques, métiers de la construction, maintenance des bâtiments, promotion immobilière.



La réunion de tous ces acteurs, couvrant de la ressource au marché, permet de faire jouer à plein l'effet de synergie au service de la performance des filières. Ainsi, le bâtiment durable est clairement identifié comme une locomotive pour le développement d'autres marchés.

Du fait de sa taille et de l'étendue de ses domaines de compétences, le Pôle Fibres-Energivie est un acteur de premier plan sur le marché du bâtiment durable aussi bien en France, qu'à l'international.

## 2 Contexte

Dans sa feuille de route, le Pôle Fibres-Energivie a inscrit le développement de l'utilisation de l'outil BIM par les acteurs de la filière bâtiment.

Le pôle a donc pour ambition de développer et généraliser l'usage de la maquette numérique en mettant en place une plate-forme BIM qui a pour vocation d'accompagner la mutation numérique de tous les acteurs de la construction : architectes, bureaux d'études, entreprises, fournisseurs, exploitants, sociétés de services immobiliers, gestionnaires de patrimoines, ...

L'objectif est de développer et généraliser l'usage de la maquette numérique pour l'ensemble des aspects liés au bâtiment durable de la conception jusqu'à l'exploitation et le pilotage du bâtiment sur les deux marchés clés (rénovation et construction).

Dans ce cadre, le Pôle Fibres Energivie a développé des offres de service BIM pour l'ensemble des acteurs de la filière du bâtiment.

Pour étoffer ses offres de service, le pôle souhaite se doter d'un espace de construction virtuelle (ECV).

Cet ECV doit lui permettre de proposer à ses clients la possibilité de réaliser des projets en BIM sur un lieu physique.



# 3 Contenu de la mission

# Objet du marché

Il s'agit de réaliser, pour le compte du pôle Fibres-Energivie, une prestation portant sur un accompagnement pour mettre en place un espace de construction virtuelle.

Cette prestation se fera en 2 phases

Phase 1 : Définition des besoins et du business model

Phase 2 : Aide à la mise place de l'ECV

#### Personne contractante

Pôle Fibres-Energivie représenté par Jean-Luc Sadorge, Directeur Général

#### Structuration de la mission

La mission démarrera en mai 2017

## Mode de passation et forme du marché

Le marché sera passé sous la forme suivante :

#### Phase 1

- 30 % à la commande
- 70 % à la livraison du cahier des charges et du business model

# Phase 2

- 30 % à la commande
- 60 % à la réception des travaux
- 10 % après la mise en service

# Pilotage de la mission

La mission se déroulera sous l'autorité du Directeur du pôle Fibres-Energivie et du chef de projet BIM.



# 4 Détail de la mission

L'accompagnement portera sur 2 phases

# Phase 1 : définition des besoins

Définition des besoins du pôle Fibres Energivie et des fonctionnalités du futur espace collaboratif

Traduction des besoins et définition du cahier des charges

Définition du business model de la salle

## Phase 2: mise en place de l'ECV

Assistance et suivi des études de conception et à la réalisation des travaux

Assistance à la réception des travaux et mise en service

L'espace de construction virtuelle se situera dans un bâtiment de formation. Ce bâtiment fait actuellement l'objet d'un projet de rénovation.

La phase 2 démarrera quand les travaux de rénovation auront été terminés. Donc, il se peut qu'il y ait un temps d'attente de 6 à 8 mois entre les 2 phases

Le prestataire devra connaître les technologies informatiques liées à la réalité virtuelle et à la réalité immersive.

Il devra justifier également de compétence dans les technologies du BIM appliquées au bâtiment.

# 5 Modalités et procédures de la consultation

Le Pôle de compétitivité FIBRES-ENERGIVIE, Association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture des Vosges le 20 juillet 2005, publiée au Journal Officiel du 13 Août 2005, enregistrée sous le numéro W881001204, dont le siège social est fixé Campus Fibres - 27 rue Philippe Seguin – 88 000 EPINAL,



Le Pôle exerce une mission d'intérêt général et son budget de fonctionnement est en majorité alimenté par des fonds publics (Europe, Etat, Collectivités locales). A ce titre le Pôle est tenu d'appliquer le Code des Marché Publics sans y être formellement soumis. La présente consultation reprend de principe de la procédure adaptée, telle que définie par l'article 28 Modifié par Décret n°2011-1853 du 9 décembre 2011 - art. 3 du CMP.

Article 28 Modifié par Décret n°2011-1853 du 9 décembre 2011 - art. 3

I. - Lorsque leur valeur estimée est inférieure aux seuils de procédure formalisée définis à l'article 26, les marchés de fournitures, de services ou de travaux peuvent être passés selon une procédure adaptée, dont les modalités sont librement fixées par le pouvoir adjudicateur en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat.

Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix. [...]

Le pouvoir adjudicateur est le Président de l'association Fibres-Energivie, représenté par délégation par le Directeur Général du Pôle Fibres-Energivie, Monsieur Jean-Luc Sadorge.

Le candidat devra fournir une proposition commerciale répondant à l'ensemble des exigences du présent cahier des charges et respectant le plan suivant :

- I. Motivation à répondre à la mission
- II. Compétences, capacités et références en corrélation avec la problématique et les objectifs de la mission. Le dossier devra comporter des références récentes et des contacts clients.
- III. Cadre d'intervention et livrables complétés
- IV. Rapport méthodologique explicitant la mission.
- V. Prix, modalités de règlement pour la mission (NB : conforme au CCAG Services)



VI. Annexes, dont l'attestation fiscale de justification de la régularité de la situation fiscale du candidat (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés) et l'attestation de versement des cotisations à l'Urssaf.

# 6 *Mode de transmission :*

Les éléments devront être remis par courrier électronique à l'adresse suivante : philippe.jacglin@fibres-energivie.eu et dans les délais suivants :

Ouverture de la consultation : 24 mars 2017

Date limite de remise des offres : 21 avril 2017 à 12h00 (heure légale France métropolitaine).

Examen des offres et négociation : 24 au 28 avril 2017

Date limite transmission de l'offre finale suite à négociation: 03 mai 2017

Attribution du marché : 10 mai 2017

Début de mission souhaitée : 15 mai 2017

Modalités de la publicité : contact direct avec des candidats potentiels et mise en ligne du présent document dans la rubrique « Actualités » du site web <u>www.fibres-energivie.eu</u> pendant la durée de la consultation.

Le critère de sélection des offres portera sur les points suivants :

- Offre complète et conforme au cahier des charges.

Les critères de classement des offres porteront sur les points suivants :



- La pertinence des propositions formulées
- L'expérience du prestataire dans le domaine recherché
- Le prix